

EDITORIAL

➔ TENIR NOS ENGAGEMENTS

Le CTRC Lorraine a signé une convention avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Nous nous sommes engagés à informer l'ensemble des consommateurs lorrains sur la nécessité de protéger nos ressources en eau et leur qualité. D'où ce bulletin trimestriel.

La qualité de l'eau est un enjeu vital pour la planète et pour chacun d'entre nous. Dans les bulletins précédents nous avons traité la qualité de l'eau qui coule au robinet. Il nous appartient à présent de savoir ce qu'elle devient car les eaux rejetées en amont seront les eaux utilisées en aval. Dans ce domaine, il existe donc une obligation morale de solidarité. C'est notre devoir de sensibiliser nos concitoyens et de les mobiliser.

Le groupe de travail Eau du CTRC attend vos contributions, l'expression de vos préoccupations et votre collaboration.

Robert MULLER

Président de la commission Eau du CTRC

Quizz à l'attention du consommateur qui veut connaître la qualité de son eau potable



Comment se renseigner	Je ne sais pas
Les zones de captage sont-elles protégées par une déclaration d'utilité publique obligatoire ?	<input type="checkbox"/>
La bactériologie est-elle satisfaisante ?	<input type="checkbox"/>
La présence de nitrates et /ou de produits phytosanitaires dépasse t-elle la limite de la qualité ?	<input type="checkbox"/>
Mon eau est-elle dure (risque d'entartrage) ou agressive (présence de métaux indésirables) ?	<input type="checkbox"/>
Quelle est l'origine de l'eau du robinet ?	<input type="checkbox"/>
Quel traitement subi mon eau avant d'être distribuée ?	<input type="checkbox"/>
Le réseau de distribution est-il étanche ?	<input type="checkbox"/>

A la suite de vos recherches, si vous arrivez à un résultat de 0/7, nous vous félicitons et vous décernons le diplôme d'excellent buveur d'eau !

Avec un résultat de 2/7, vous pouvez boire de l'eau.

Avec des résultats supérieurs à 2/7, vous avez intérêt à lire ce bulletin ainsi que l'ensemble des quatre premiers bulletins déjà publiés. Bonne lecture !

LA SITUATION DANS VOTRE BASSIN

LES DIFFERENTES POLLUTIONS

➔ L'ÉPURATION, POUR QUOI FAIRE ?

L'eau potable arrive à la maison, elle ne peut y rester, elle doit en partir à un moment ou à un autre et va se retrouver soit dans une nappe phréatique, soit dans le cours d'eau, soit dans une zone humide.

Jadis, on délégait à la nature le soin de la dépolluer. C'est vrai que c'est une méthode naturelle mais insuffisante. Le devoir de l'agence et des collectivités locales est de rejeter des eaux usées aussi épurées que possible.

Encore faut-il qu'elles en aient les moyens, mais nous reviendrons sur ce sujet dans un des bulletins à venir.

Notre mode de vie a changé et la chimie a envahi notre cadre de vie. Une méthode naturelle ne peut à elle seule dépolluer une eau qui contient de plus en plus de produits polluants. Il est donc indispensable de dépolluer l'eau avant de la rendre à la nature. D'où la nécessité pour chaque agglomération de posséder une station d'épuration (STEP) ou d'assurer la dépollution des habitations isolées par des fosses septiques efficaces : c'est le rôle de l'assainissement non collectif (ANC).

➔ LA SITUATION DANS NOTRE BASSIN

L'Europe avait souhaité que toutes les masses d'eau (cours d'eau, lacs, nappes phréatiques...) soient en bon état dès 2015. Hélas, nous en sommes très loin et des efforts considérables sont à réaliser pour arriver à un bon état le plus tôt possible afin d'éviter de lourdes pénalités.

Actuellement en Lorraine :

23.5 % des cours d'eau sont en bon état écologique.

31.1 % des masses d'eau superficielles sont en bon état.

La nécessité d'un assainissement des eaux usées s'impose. Malgré les efforts déployés par l'Agence de l'eau et les collectivités locales, beaucoup reste à faire. La première mesure à prendre ne serait-elle pas d'éviter les pollutions ?

La petite histoire de l'épuration

Au Moyen-Age, les rues des villes sont couvertes de déchets.

La plupart des sources d'eau potable sont polluées et les épidémies sont courantes.

Ainsi, le simple fait de boire de l'eau est risqué car les sources d'eau potable et les cours d'eau sont contaminés par les infiltrations et les écoulements.

Au 19^{ème} siècle enfin, des égouts recueillent les déchets acheminés vers des champs d'épandage et les rivières. La pollution concentrée à cet endroit doit être éliminée.

Les techniques évoluent alors rapidement pour aboutir aux stations d'épuration actuelles où des micro-organismes nous rendent de précieux services.

Malheureusement certaines stations anciennes ont vieilli et il faudra envisager très rapidement leur remplacement par des STEP plus performantes subventionnées par l'Agence.



➔ La bactériologie

Situation en Lorraine

Plus de 93% de la population a été alimentée par une eau de bonne qualité bactériologique en 2012 et 2013 c'est-à-dire qu'en Lorraine plus de 6% de la population a été menacée à un moment donné par de l'eau potable bactériologiquement dangereuse.

Les causes

- dépôts d'effluents agricoles ou domestiques, rejets d'eaux usées, impact des eaux de ruissellement...
- défaillance du dispositif de traitement lorsqu'il existe.
- recontamination dans les canalisations ou les réservoirs : stagnation prolongée, défaut d'entretien des ouvrages, phénomènes de retours d'eau.

Effets sur la santé

La présence de germes dans l'eau peut entraîner des pathologies plus ou moins bénignes, comme un risque d'apparition de troubles gastro-intestinaux, surtout pour les populations fragilisées.

Prévention et traitement

Il est absolument indispensable de protéger nos ressources en qualité et en quantité. Pour cela, nous avons des alliés à notre disposition : chlore, azote ou ultraviolets. Bien sûr, cela suppose la maintenance, l'entretien des installations et une vigilance de tous les instants.



➔ La dureté

L'origine

La nature calcaire du sol d'où provient l'eau potable.

Les effets sur la santé

A l'inverse, une eau trop dure présente des inconvénients d'ordre domestique : augmentation de la consommation des savons et détergents, dépôts sur les surfaces lavées, cuisson prolongée des légumes, et surtout entartrage des appareils dans lesquels l'eau est chauffée (chauffe-eau, canalisations, machine à laver...). Cependant, une eau dure n'induit en l'état actuel des connaissances aucun danger sanitaire pour les consommateurs.

Le traitement

Il existe des adoucisseurs d'eau mais la pose de ces appareils chez les particuliers n'est pas sans conséquences en cas de défaut d'entretien : il est possible que des microorganismes se développent à la surface des résines ce qui va à l'encontre de l'amélioration de la qualité de l'eau recherchée.

De plus, elle augmente la teneur en sel.



Attention :

Des démarcheurs à domicile peuvent vous proposer l'installation des adoucisseurs d'eau qui à l'usage se révèlent très coûteux et inutiles. Méfiance !

➔ L'agressivité

L'origine

Les eaux dites « agressives » sont caractérisées par une faible minéralisation et s'observent pour la plupart dans les captages situés dans les massifs anciens formés de roches gréseuses et granitiques (exemple : massif vosgien).

Effets sur la santé

La tendance d'une eau agressive à dissoudre les matériaux n'est pas sans conséquence sur la santé quand il s'agit de substances telles que le nickel, le cadmium et notamment le plomb (saturnisme). L'exposition chronique au plomb se manifeste principalement chez les jeunes enfants par des atteintes du système nerveux (troubles comportementaux, déficience intellectuelle).

Chez l'adulte, les signes d'intoxication sont divers et par là même difficiles à diagnostiquer (fatigue, maux de tête, anémie, symptômes gastro-intestinaux, perturbations du système nerveux).

Le traitement

Jusqu'à présent, on neutralisait l'agressivité de l'eau en utilisant un calcaire marins qui est désormais interdit et qui est remplacé par des calcaires terrestres, **ce qui demande une modification de la station de traitement de l'eau.**



asvpp.villaume.assoc

Nouvelle réglementation

Si l'eau de votre commune est agressive, le traitement de l'eau a-t-il été adapté à l'utilisation du calcaire terrestre ? La mise à l'équilibre de l'eau peut s'effectuer par injection de soude ou chaux, neutralisation sur carbonate de calcium ou de sodium...

L'abaissement de la teneur réglementaire de plomb dans l'eau (25 µg/L jusqu'au 25 décembre 2013, et 10 µg/L depuis cette date) doit conduire les responsables à supprimer tout élément en plomb dans les ouvrages et sur les réseaux (conduites, vannes, soudures...).

De même, il est nécessaire de supprimer les canalisations en plomb dans le domaine privé. Le département des Vosges est particulièrement concerné.

Tous responsables, tous concernés

I. L'AGRICULTURE

➔ Les nitrates

L'origine

Leur teneur dans les eaux peut être augmentée par le lessivage des sols ayant subi un apport excessif ou mal maîtrisé en substances azotées (engrais agricoles, on parle dans ce cas de pollutions diffuses) ou par les rejets d'eaux usées d'origines domestique, industrielle ou agricole non traitées ou insuffisamment traitées, dans les cours d'eau (pollutions ponctuelles).

Effets sur la santé

Les nitrates deviennent des nitrites qui sont source de danger notamment pour les nourrissons.

Les normes

La réglementation a fixé la limite de qualité à 50mg/L compte tenu des autres apports alimentaires en nitrates. Il peut être ponctuellement accepté que l'eau distribuée contienne entre 50 et 100mg/L de nitrates à condition que la population concernée soit informée que cette eau ne soit consommée ni par les nourrissons ni par les femmes enceintes.

Le remède

La chasse aux nitrates est très difficile et coûteuse d'où la nécessité de lutter contre la pollution par les nitrates.

➔ Les pesticides :

L'origine

Agriculteurs, horticulteurs, sylviculteurs, infrastructures de transport, collectivités locales et nous-mêmes particuliers.

Effets sur la santé

A forte dose, en particulier pour les utilisateurs professionnels, ils sont très dangereux. A faible dose et à long terme (eau contaminée) on les suspecte de nuire également à la santé.

La prévention

© En agriculture, des améliorations sont possibles : choix des molécules, limitation des doses, développement du désherbage mécanique, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, mise en place de haies, préservation de zones humides, couverture des sols appropriée, actions particulières au niveau des aires d'alimentation des captages, recours à l'agriculture biologique...

© Pour les collectivités : développement des techniques thermiques ou mécaniques pour le désherbage.

© Pour les particuliers : information-sensibilisation. De nombreuses mesures de reconquête de la qualité des ressources en eau sont prises en application de la Directive Cadre sur l'Eau, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du Grenelle de l'Environnement et de la Conférence environnementale.

Le remède

Il est très onéreux surtout pour les petites structures et doit parfois justifier la recherche d'une nouvelle ressource en eau.



Agriculteurs et consommateurs : amis ou ennemis ?

Nous comprenons le désespoir des agriculteurs qui ne reçoivent pas pour beaucoup d'entre eux un revenu décent à la hauteur de leur travail. Nous consommateurs, nous sommes prêts à participer à une table ronde regroupant tous les intervenants de la chaîne alimentaire au cours de laquelle tout serait mis sur la table.

La différence entre le prix final payé par le consommateur et le prix payé au producteur devrait être justifiée. Faute de trouver une solution, les consommateurs accepteraient de faire un effort pour apporter les quelques centimes au litre de lait ou au kilo de viande qui manquent au cultivateur pour vivre décemment de son travail à condition que cet argent soit uniquement destiné à cet effet.

En contrepartie, nous demandons aux agriculteurs de poursuivre leurs efforts pour diminuer la pollution agricole de l'eau potable et environnementale. Beaucoup d'entre eux ont déjà fait cet effort remarquable, soit en se convertissant à l'agriculture biologique, soit en améliorant leur pratique agricole. Nous leur en sommes reconnaissants et espérons la généralisation de ces pratiques. Pour notre part, nous sommes prêts à collaborer.

Nous venons de connaître d'importantes manifestations des agriculteurs.

En tant que consommateurs, nous en regrettons les modalités qui ont entraîné une forte gêne à des citoyens qui n'étaient pas responsables de la situation. En tant que contribuables, nous regrettons les dégradations commises.



NOUS CONTACTER

CTRC Lorraine - Commission Eau
58bis, rue Raymond Poincaré
54000 NANCY

03 83 28 02 68
ctrc.lorraine@laposte.net

